



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

art lyrique

Question écrite n° 27

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la situation financière des Chorégies d'Orange. Face au retrait de la municipalité Front national qui refuse désormais d'allouer la subvention municipale d'un million de francs qui était attribuée au festival lyrique jusqu'en 1995, le précédent Gouvernement s'est substitué à la mairie défaillante en 1996 pour maintenir les Chorégies à Orange et assurer la pérennité de ce festival d'exception. Cet effort de l'Etat a démontré sa volonté sans faille de sauvegarder et de promouvoir la culture, principale cible de certains partis extrémistes. Cette année encore, la municipalité Front national d'Orange ne versera pas sa subvention, aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend renouveler l'effort exceptionnel de l'Etat, engagé par son prédécesseur, afin d'assurer la survie des Chorégies et leur maintien à Orange.

Texte de la réponse

L'Etat a versé en 1996 une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 million de francs pour suppléer au désengagement financier de la municipalité d'Orange. L'annonce de ce désengagement étant intervenue quelques mois avant la tenue des Chorégies, alors que tous les contrats étaient signés, c'est l'équilibre financier de la manifestation qui pouvait être gravement compromis alors que les Chorégies achevaient de rembourser l'emprunt qui avait été nécessaire pour apurer la situation financière du festival. L'Etat n'a pas vocation à substituer sa responsabilité financière à celle de la ville d'Orange de façon durable. Il s'attachera donc à la recherche d'un partenariat équilibré sur le long terme en vue de la pérennité d'une institution qui, tout en participant au rayonnement international de la France, autorise des retombées financières non négligeables sur l'économie locale.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2156

Réponse publiée le : 21 juillet 1997, page 2415